



Compte rendu du conseil municipal Séance du vendredi 20 mars 2026

Le 20 mars 2026 à 19h00, les conseillers municipaux de la commune de SOMMAING, élus le dimanche 15 mars 2026, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans la salle des cérémonies de la maison communale, pour l'installation du nouveau conseil.

Présents : M. SALENGRO Roland, Mme BERTON Dominique, M. LENOIR Christian, Mme DESOMBREUX Clarisse, M. LEVIVE Vincent, Mme GÉRARDEAUX Marlène, M. SOLER Romain, Mme DEHIÈRE Aurélie, M. MÉRIAU Nicolas, Mme SZCZOTKOXSki Émilie, M. POULAIN Guillaume

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 11
- Absent représenté : 0
- Absents non représentés : 0

Date de la convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage : 16 mars 2026

Objet des délibérations :

1. Élection du maire
2. Détermination du nombre d'adjoints
3. Élection des adjoints

Lecture et remise de la charte de l'élu local

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 10 mars 2026

Le compte-rendu est validé à l'unanimité des présents pouvant voter.

Élection du maire

M. LENOIR Christian, doyen d'âge de l'assemblée, procède à l'ouverture de la séance et à l'appel nominal des conseillers. Il rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel à candidatures, M. Roland SALENGRO se déclare candidat. Il est procédé au vote à bulletins secrets. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11. Nombre de bulletins blancs : 0. Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11. Majorité absolue : 6

M. SALENGRO Roland a obtenu 11 voix.

M. SALENGRO Roland, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2026

Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, avant de procéder à l'élection des adjoints, il convient d'en fixer le nombre. Le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, fixe le nombre de postes d'adjoints à 2.

Élection des adjoints

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints a lieu au scrutin secret de liste, à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel, dans les mêmes conditions que celle du Maire.

Après appel des candidatures, Mme BERTON Dominique et M. LENOIR Christian se déclarent candidats. Il est procédé au déroulement du vote pour l'élection de la liste de 2 adjoints :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11. Nombre de bulletins blancs : 0. Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11. Majorité absolue : 6

La liste obtient 11 voix.

Mme BERTON Dominique est proclamée première Adjointe au Maire.

M. LENOIR Christian est proclamé deuxième Adjoint au Maire.

Lecture et remise de la charte de l'élu local

M. le maire lit la charte de l'élu local et la remet à chaque conseiller municipal qui reconnaît en avoir pris connaissance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00